



COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°12

Réunions du bureau Exécutif du : 14 et 22 Novembre 2020

Présidence : M. Karim ABED

Présents : MM. Jérôme CASCALES, Olivier GONCALVES, Fabrice POREE, Noël RIFFAUD ET Denis SOTO

Assistent : MM. Maxime APRUZZESE, Jean-Michel DERMARDIROSSIAN et Vincent PACE

Excusé : M. Nicolas PEZZOLI

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

***Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au COVID-19,
la Commission Régionale des Arbitres s'est réunie en présentiel et par voie téléphonique.***

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal de réunion du Bureau Exécutif du 23.10 (PV 11) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Président Karim ABED remercie les membres de CRA d'avoir pu se rendre disponibles pour ces réunions en visioconférence en fonction de leurs impératifs.

En date du 30 Octobre et 06 Novembre 2020, deux suivis téléphoniques ont permis de faire le point sur cette nouvelle situation liée à la crise sanitaire et de traiter les messages reçus.

Le Président Karim ABED et les membres du Bureau Exécutif de la CRA s'associent à l'hommage rendu à Stéphane MOULIN, membre de la DTA, Arbitre honoraire de la Fédération qui vient de nous quitter.

POINTS ABORDES

ACTIONS DE FORMATION ET DE VALORISATION DE L'ARBITRAGE

Le Président Karim ABED souhaite que la présente période de confinement soit mise à profit pour pouvoir organiser, en plus des séances programmées de formation initiale des Arbitres, les cours du pôle des Promotionnels, les stages et la formation technique continue des Arbitres.

Une synthèse par actions prévues en fonction de la crise sanitaire est présentée par le CTRA Maxime APRUZZESE :

A. Pour les Arbitres de Ligue

Actions pour un maintien en forme des Arbitres de Ligue :

Envoi de 2 présentations de diapos préconisant pour l'une, des recommandations diététiques dans le respect des principes de nutrition et pour l'autre, des planches d'exercices physiques, de training et d'étirement afin de pouvoir donner aux Arbitres, les moyens de s'oxygéner et de se tonifier durant cette période d'inactivité.

Action technique par un quizz avec 20 QCM en 20 minutes

Envoi à tous les Arbitres d'un quizz tous les 15 jours à effectuer dans le temps imparti. Les 2 meilleurs résultats d'entre eux seront récompensés par la CRA.

B. Pour la Formation Initiale d'Arbitrage

Les séances de FIA programmées depuis le début de la saison ont permis de former 94 nouveaux Arbitres sur un objectif total de 150. Les formations prévues d'ici la fin de l'année vont pouvoir s'organiser en fonction des consignes sanitaires en vigueur (une sur VELAUX et une autre sur NICE).

Un suivi par appel téléphonique est mis en place pour les stagiaires reçus à cette formation afin qu'ils établissent toutes les formalités auprès de leur CDA.

La CRA a émis le souhait de pouvoir déléguer cette mission à un référent par District afin d'épauler chaque CDA.

C. Pour les Arbitres de Ligue du Pôle des promotionnels

L'ensemble des formateurs sont mobilisés via les cours, les questionnaires, les vidéos et les corrections assurés à distance suivant un planning respecté avec tous les Arbitres concernés des potentiels candidats F4, FF2, AF3 et JAF aux plus jeunes qui viennent d'intégrer le cycle.

Les conditions de la crise sanitaire compliquent un peu cette formation continue qui devrait suivre ce schéma jusqu'en début d'année.

La CRA remercie les intervenants pour leur implication.

D. Organisation des Stages par catégories d'Arbitres de Ligue

Dans le cadre normal d'une saison, le Bureau Exécutif de la CRA avait mis tous ses efforts tant dans l'organisation matérielle qu'au niveau des encadrants et intervenants afin que tout l'effectif arbitral regroupé

par catégorie d'Arbitres de Ligue [Promotionnels, RE-R1, R2, AR, JAL, Féminines) puisse être rassemblé avec la présence des observateurs concernés.

Pour cette saison 2020/2021 tronquée et en raison du calendrier lié au report des matchs prévus en 2021, la CRA a retenu, sur proposition du CTRA, la programmation de 2 seuls rassemblements entre février et avril 2021, à savoir :

- Stage pour tous les Arbitres du Pôle Promotionnel (examens FFF)
- Stage pour tous les JAL (première participation importante pour les 28 nouveaux admis).

E. Fidélisation des Arbitres

Arbitres ayant arrêté l'Arbitrage

Comme prévu dans le cadre des différentes actions de la CRPA [Article 7 du Statut de l'Arbitrage, la Commission Régionale de la Promotion de l'Arbitrage], un questionnaire transmis par le CTRA a été adressé à tous les Arbitres de la Ligue ayant arrêté l'arbitrage au terme des 2 saisons 2018-2019 et 2019-2020. Quelques retours ont permis d'enregistrer plusieurs raisons (agressions, implication familiale avec les enfants...). Un point complet sera fait en début d'année.

Arbitres n'ayant pas régularisé leur dossier

170 Arbitres de District n'étant pas en règle au niveau administratif pour la validation de leur licence ont été contactés, 40 ont déjà régularisé leur dossier.

Actions auprès des clubs

Dirigeant, le Référent en Arbitrage, contact privilégié dans chaque club pour tout ce qui a un lien avec l'Arbitrage (Article 44 du Statut de l'Arbitrage) doit recevoir une formation prévue dans les objectifs de la CRPA afin de pouvoir définir les contours de sa mission mais aussi le rôle au sein de son club.

Une formation doit être dispensée pour avoir, avec ce levier important, un impact significatif sur la détection, la fidélisation des Arbitres et une valorisation de l'arbitrage.

Toutes ces actions de fidélisation passent par la mise en place d'une CRPA et de CDPA actives en fonction des directives transmises par le Président de la CFA.

STAGE INTERLIGUES DTA CREPS D'ANTIBES DU 26 AU 28/03/2021 :

Maxime APRUZZESE confirme que la DTA a accepté l'organisation du Stage annuel Inter-ligues rassemblant les centraux et assistants promotionnels et candidats aux examens fédéraux de plusieurs Ligues sur le site du CREPS d'ANTIBES pour la période précitée (comme envisagé en début 2020 et annulé par la crise sanitaire).

Le Président Délégué Denis SOTO tout en se félicitant de la tenue de ce stage dans notre Ligue, précise qu'il suffira d'appliquer les dispositions prises en début d'année 2020 et remercie par avance les membres du bureau Exécutif de la CRA qui pourront se rendre libres fin mars 2021.

Une réunion CRA spécifique permettra de traiter en son temps l'organisation matérielle de ce rassemblement.

EXAMEN DES CANDIDATS ARBITRES DE LIGUE SAISON 2020/2021 :

Noël RIFFAUD informe la CRA que, lors de l'envoi aux Présidents de CDA de la décision relative aux résultats des épreuves pratiques des candidats pour la saison 2019/2020 et de leur nomination au titre de JAL au 01.11.2020, un message précisera le déroulement vers le 20.03.2021 du prochain examen technique des candidats Arbitres de Ligue pour la saison 2020/2021. Les informations administratives et statutaires seront transmises vers le 10.12.2020.

La CRA espère que les CDA ont pu s'organiser dans le cadre de cette formation avec les moyens de communication adaptés du fait du confinement.

EPREUVE TECHNIQUE DE FIN DE SAISON PAR TOUS LES ARBITRES DE LIGUE :

Le Président Karim ABED aborde cette épreuve technique fixée dans le courant du mois de mai 2021 afin de prévoir à la fois les lieux de déroulement, les moyens de questionnement et les outils de formation.

Cette épreuve a fait l'objet d'une révision du RI de la CRA sur cette saison 2020-2021 en distinguant 2 nouveaux tests sous la forme d'un QCM de 20 questions et de 5 cas d'analyse Vidéo.

Le CTRA procédera à l'envoi à chaque Arbitre de Ligue dans le courant des mois de décembre, janvier et février de 3 séries de 30 questions sur lesquelles chacun pourra y répondre.

La CRA a décidé que l'examen technique portant sur le QCM tiré de ces questionnaires tout comme les réponses aux 5 cas vidéo serait validé par chaque Arbitre sur son PC ou smartphone suivant le principe de la

saison passée. Cependant, avec la présence de membres de CRA, les Arbitres seront rassemblés en présentiel par District pour passer leurs épreuves.

Un mail sera transmis aux Arbitres de Ligue vers le 07.12 pour les en informer.

POINT AU 31.10.2020 DES OBSERVATIONS CANDIDATS ARBITRES DE LIGUE SENIORS :

Jérôme CASCALES fait un point sur le nombre d'observations ayant pu se réaliser avant cette période de confinement pour les candidats Séniors.

Sont concernés :

- 3 Féminines
- 7 R2
- 1 AR2.

Au 31.10.2020, seules 6 ont été effectuées.

La CRA se voit dans l'obligation de reprogrammer sur la deuxième partie de saison, ces épreuves pratiques d'admission et de reporter les résultats à la fin de la présente saison.

POLE ADMINISTRATIF :

Noël RIFFAUD fait un point sur le suivi administratif et d'informations durant cette période de crise sanitaire :

- Prolongement du mandat des Commissions Régionales décidé par le Comité de Direction de Ligue jusqu'au 05.01.2021 ;
- Organisation à prévoir, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, et de toute évidence avant la reprise des championnats, d'une séance de tests physiques pour les Arbitres de Ligue blessés, malades ou indisponibles lors des rattrapages précédents ;
Sont concernés : 10 Arbitres FOOT et 2 FUTSAL.
- Calcul des décotes CRA individuelles des Arbitres impactés arrêté au 31.10.2020, cela fera l'objet d'une décision de la CRA lors d'une prochaine réunion ;
- Envoi d'un mail à tous les Arbitres de Ligue par rapport à la situation de confinement en joignant les fichiers PDF de l'annuaire des Arbitres, d'une mise à jour du protocole de communication et de la Note Administrative CRA ;
- Rappel aux CDA n'ayant pas retourné les informations relatives à leur effectif Arbitres de District et aux noms des Arbitres Assistants Détachés sur les matchs de R2 ;
- Contact sera pris avec les Arbitres de Ligue ayant demandé à être reçus par la CRA ou étant prévus d'être convoqués par la CRA sur des problèmes les concernant afin de reporter ces rendez-vous en Janvier 2021 ;
- Transmission après mise à jour, contrôle, prise en compte des nouveaux JAL nommés au 01.11 et réalisation de l'annuaire des Arbitres de Ligue pour parution sur l'espace de MyFFF.

CORRESPONDANCES

DE LA DTA/FFF :

Mail du 24.10 de la DTA relatif à l'envoi de rapports d'observation d'un candidat JAF et JAF1, transférés aux Arbitres concernés.

Mail du 24.10 de la DTA relatif à l'envoi du compte rendu de la Réunion Skype des Référents Régionaux « Devenir Arbitre » et à la présentation des actions.

DES CDA :

ALPES :

Mail du 30.10 relatif à la proposition des noms des Arbitres Assistants détachés suite à la demande de la CRA, à savoir : AABID Mehdi et BAUDVIN Christophe.

DU REPRESENTANT DE LA CRA A LA CRD:

Mails du 29.10 et du 20.11 de Jean-François SOTO relatifs à l'envoi du tableau de présence des Arbitres à la CRD pour les mois d'octobre et de novembre.

Lu et pris note, la CRA le remercie.

DES OBSERVATEURS :

- PACE Vincent : mail du 30.10 relatif au règlement des frais d'observations depuis septembre 2020.

Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère au service administratif concerné.

DES ARBITRES :

Frais :

- OUGHCHA Zakaria : mail du 29.10 relatif aux frais d'arbitrage en CN19.
Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère le mail au service administratif concerné.
- DONADIO Julien : mail du 30.10 relatif à la transmission de la feuille de frais d'arbitrage sur match du 25.10 en CGCA EMAF LES ANGLES / AC. AVIGNON.
Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère le mail au service administratif concerné.

Rapport :

- GIURAN Bianca et HALLOULI-ERRAFIK Anouar : mails du 26.10 relatifs à la transmission de leurs rapports de réserve technique sur le match du 25.10 en CGCA US MANDELIEU / RC GRASSE.
Lu et pris note, la CRA les remercie et reste en attente de confirmation par le club plaignant pour transférer ce dossier à la CRTA.
- DONADIO Julien : mail du 25.10 relatif à la transmission de son rapport d'arbitrage sur le match du 25.10 en R2 O. BARBENTANE / US. PEGOMAS étant dans l'impossibilité de le valider sur MyFFF.
Lu et pris note, la CRA le remercie.

Courrier : Autres demandes

- RAHAL Nébyl : mail du 26.10 faisant part à la CRA de ses remerciements à la suite de sa désignation sur le 6^{ème} tour de Coupe de France.
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- FABRE Arthur : mail du 27.10 relatif à sa demande pour être reçu par la CRA.
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui précise que cela pourra être programmé lors d'une prochaine réunion.
- BELADEL Bilal : mail du 27.10 relatif à l'envoi de son dossier médical et pour signaler l'enregistrement de sa licence avec retard à la suite de problèmes professionnels.
Lu et pris note, la CRA le remercie, cette information sera évoquée lors de la prochaine réunion.
- RASCLARD Rémy : mail du 28.10 relatif à sa demande pour être reçu par la CRA.
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui précise que cela pourra être programmé lors d'une prochaine réunion.
- GUILIANO Lorenzo : mail du 29.10 relatif à son impossibilité de pouvoir être présent au cours du 31.10 en raison de son état « cas contact ».
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- FUTSI Laurent : mail du 01.11 faisant part de son nouveau numéro de téléphone portable.
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- VERLHAC Bruno : mail du 06.11 relatif à la date de réception de la carte d'ayant-droit en tant qu'Arbitre honoraire.
Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère l'information à la Direction Administrative de la Ligue.
- KERROUZI Karim : mail du 06.11 relatif à sa demande de pouvoir reprendre l'arbitrage sur la Ligue Méditerranée ayant été Jeune Arbitre en Ligue Rhône-Alpes, il y a quelques années et étant actuellement licencié joueur dans un club de notre Ligue.
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui précise qu'après avoir étudié son dossier FOOT2000, il ne peut hélas pas retrouver le niveau Ligue en raison des périodes d'inactivité supérieures à 2 saisons. La CRA lui conseille de se rapprocher de la CDA de son District (en copie du mail).
- DJIANE Jullien : mail du 11.11 relatif à l'information de sa mise en disponibilité en tant que soignant sur tous les dimanches du mois de décembre dans le cadre de la crise sanitaire.
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui souhaite bon courage.

Indisponibilités médicales :

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec

le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.
La CRA les remercie par avance.

Indisponibilité autres :

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout mail à destination de la CRA par un Arbitre de Ligue devra être transmis à partir de sa messagerie officielle Ligue [[numéro licence@lmedfoot.fr](mailto:numéro_licence@lmedfoot.fr)] à l'adresse mail suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr, (le nom et le prénom de l'arbitre apparaissant lors de chaque échange).

Pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance inférieur à 20 jours, le justificatif idoine doit être transmis à la CRA par mail en fichier PDF à cette même adresse.

DECISIONS CRA

DECISION 30 – 14.11.2020 – Validation des épreuves pratiques des Candidats Jeunes Arbitres de Ligue et nomination des Candidats Admis au titre de Jeune Arbitre de Ligue JAL

A la date du 18.10.2020, l'ensemble des Candidats Jeunes Arbitres de Ligue ont pu être observés sur l'épreuve pratique d'admission de leur examen au titre Jeune Arbitre de Ligue pour la saison 2019-2020.

En application de l'Article 19 du Règlement Intérieur de la CRA de la saison 2019-2020 applicable sur cette décision du fait du report de l'examen prévu le 21.03.2020 au 23.08.2020 en raison de la crise sanitaire, les Candidats Jeunes Arbitres de Ligue ayant validé leurs tests physiques soit lors du stage de rentrée des Arbitres en date du 23.08, soit lors de la session de rattrapage en date du 03.10, ont subi l'épreuve d'admission sur une ou deux observations depuis le début de la saison 2020-2021.

Après consultation des différents rapports reçus et de l'avis des observateurs CRA sur cette épreuve pratique,

Le Bureau Exécutif de la CRA valide l'ensemble des résultats et décide de l'admission ou non de ces candidats au titre de Jeune Arbitre de Ligue ainsi que de leur affectation présentée dans le tableau ci-dessous par ordre alphabétique.

La CRA proposera au Comité de Direction de Ligue de nommer les Candidats Admis au titre de Jeune Arbitre de Ligue à compter du 01.11.2020.

A la même date, le Candidat non admis est remis à la disposition de son District.

Le Candidat non classé, n'ayant pu être observé pour des raisons médicales, est remis à la disposition de son District avec la possibilité par sa CDA de pouvoir le représenter au prochain examen.

RESULTATS EPREUVE PRATIQUE ET AFFECTATIONS CANDIDATS JEUNES LIGUE 2019/2020 - SAISON 2020/2021

CATEGORIE	NOM Prénom	DISTRICT	AGE	Epreuve Pratique	CATEGORIE AFFECTATION
JAL	ADJENGUI Lou Ay	Côte d'Azur	17 ans	Admis	JAL2P
JAL	AHONOUKOUN Allahan	Var	17 ans	Admis	JAL2
JAL	AJENOUI CHARGUI Anuar	Provence	19 ans	Admis	JAL2
JAL	BARTOLI Enzo	Provence	18 ans	Admis	JAL2
FEM JAL	BEL ABBES Farah	Alpes	16 ans	Admis	JAL FEM
JAL	BEN OMAR Omar	Côte d'Azur	17 ans	Admis	JAL2
JAL	BIRROU Yacin	Var	20 ans	Admis	JAL2
JAL	BLAIS Clément	Provence	17 ans	Admis	JAL2
JAL	BOUCHKIR Hamza	Côte d'Azur	17 ans	Admis	JAL2
JAL	BOUGUERRA Mohamed	Var	19 ans	Admis	JAL2
JAL	CAUDMONT Lucas	Var	15 ans	Admis	JAL2P
JAL	DE NUNZIO Tom	Var	15 ans	Admis	JAL2P
JAL	DEFERRO Rémy	Côte d'Azur	17 ans	Admis	JAL2P
JAL	DEHILI Hakim	Var	17 ans	Admis	JAL2
JAL	DULIN Théono	Var	16 ans	Admis	JAL2P
JAL	EL BELGHITI Amine	Alpes	20 ans	Admis	JAL2
JAL	EL-FAHMI Ayoub	Côte d'Azur	18 ans	Admis	JAL2
JAL	FUTSI Davut	Grand Vaucluse	19 ans	Admis	JAL2
JAL	FUTSI Laurent	Grand Vaucluse	18 ans	Admis	JAL2
JAL	GOUSSAROV Alexandre	Côte d'Azur	20 ans	Admis	JAL2
FEM JAL	GUERFI Mellia	Alpes	14 ans	Admis	JAL FEMP
JAL	LANTA Cédric	Provence	20 ans	Admis	JAL2
JAL	LOVICONI Antoine	Provence	18 ans	Admis	JAL2
JAL	RHZIOUI Omar	Alpes	18 ans	Admis	JAL2
JAL	ROUX Jason	Var	20 ans	Admis	JAL2
JAL	SMAILI M'Hamed	Var	18 ans	Admis	JAL2
JAL	SMAILI Yacine	Var	15 ans	Admis	JAL2
JAL	ZIBOUCHE Mohamed Anuar	Provence	20 ans	Admis	JAL2

Ces décisions sont transmises aux Présidents de CDA.

La CRA félicite ces nouveaux Jeunes Arbitres pour cette promotion et leur souhaite une bonne saison 2020/2021.

DECISION 31 – 14.11.2020 – Réaffectation de catégorie de MOSETTICH Théo Arbitre de Ligue après les classements validés le 03.06.2020 pour compter du 31.10.2020 pour la saison 2020-2021 :

La CRA avait au cours de la saison 2019/2020 validé l'affectation au 30.06.2020 d'un Arbitre Assistant au titre d'AR1P en vue de pouvoir disposer d'un groupe d'Arbitres Assistants promotionnels assez conséquent. Le but de la CRA était de le faire progresser dans son parcours Ligue et également de pouvoir respecter dans le temps, les obligations de la CFA liées à cette fonction tout en se fixant l'objectif d'une augmentation du nombre de candidatures fédérales au titre d'AF3.

L'Arbitre de Ligue concerné par cette disposition est Théo MOSETTICH par suite de la Décision 57 prise par la CRA en date du 25.05.2020.

Pour rappel, en application de l'Article 37 du Règlement Intérieur de la CRA et du Règlement Intérieur de la CFA relatifs aux conditions de candidature aux examens fédéraux, un candidat AF3 doit :

1. Être âgé de moins 31 ans et avoir au moins 20 ans au 01 janvier de l'année de l'examen,
2. Avoir été Arbitre central sur 2 saisons complètes dont une en R1 avec au moins 5 matchs de R1
3. Avoir été nommé Arbitre Assistant AR1 sur une saison et avoir dirigé en tant qu'Arbitre Assistant au moins 10 matchs de N2 ou N3.
4. Être Arbitre nommé ARP1 par la CRA au 01 janvier de l'année de l'examen.

En constatant que suite à des circonstances concomitantes quant à l'évolution de l'effectif des Arbitres Assistants de Ligue dues à des indisponibilités, à une absence pour année sabbatique, à des arrêts médicaux de longue durée (Janvier 2021), à l'échec aux tests physiques d'une part, et, d'autre part, en se projetant vers la fin de carrière annoncée par l'un et la potentielle promotion pour un autre, la CRA ne dénombre actuellement que 20 Arbitres opérationnels (28 en début de saison) avec un déséquilibre d'effectif entre les deux catégories d'Assistants.

Le Bureau Exécutif de la CRA, au vu de ces obligations d'âge et de cette évolution règlementaire et rapide entre la catégorie R2 et celle d'Elite Régionale, tout en reconnaissant l'avoir réorienté trop tardivement vers la spécificité Assistant, et, en prenant en compte les impératifs de maintien d'un effectif d'Arbitres Assistants pour assurer à la fois, la couverture obligatoire des rencontres et l'équilibre en nombre entre les 2 catégories,

a décidé de réaffecter l'Arbitre de Ligue susnommé comme suit :

- **MOSETTICH Théo, Arbitre Assistant R1, AR1.**

Cette décision est transmise à son Président de CDA et aux services administratifs de la Ligue pour la nomination par le Comité de Direction de Ligue.

La CRA a prévu d'organiser pour l'ensemble de l'effectif d'Arbitres Assistants, un stage de perfectionnement technique et physique dont la date dépend de l'évolution de la crise sanitaire.

INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

MAILS ENVOYES AUX ARBITRES INTERESSES AVEC INFORMATIONS OU DEMANDES CRA

La CRA et/ou le CTRA ont transmis :

- Le 26.10 : mail envoyé à tous les Présidents de CDA relatif à la communication des règles de gestion des Désignations Arbitres arrêtées lors de la réunion CRA/CDA du 16.10.
- Le 26.10 : mail envoyé à tous les présidents de CDA relatif à la communication des noms du ou des Arbitres Assistants Détachés désignables par la CRA sur les matchs R2 suite à la réunion du 16.10.
- Le 29.10 : mail envoyé aux Arbitres Promotionnels dans le cadre de l'annulation des cours du 31.10
- Le 02.11 : mail envoyé aux Arbitres ayant été cas contact sur un match R2 du 25.10.
- Le 05.11 : mail envoyé aux Arbitres Promotionnels leur précisant le nouveau planning des cours par skype en raison de la crise sanitaire.
- Le 06.11 : mail envoyé par le CTRA à tous les Arbitres de Ligue sur le programme conseillé au niveau « diététique » et « sportif » pendant cette période de confinement.
- Le 12.11 : mail envoyé par le CTRA à tous les Arbitres de Ligue comprenant un QUIZZ de 20 QCM à faire dans le temps de validation de 20 minutes, les 2 meilleurs Arbitres seront récompensés.

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 22.11.2020

Sont toujours en indisponibilité médicale, les Arbitres de Ligue suivants :

- LE CORRE Juluan : du 07.08 au 31.12.2020
- LARBI Saber : du 09.09 au 31.12.2020
- CHABANE Loïc : du 22.09 au 15.11.2020
- GUILIANO Lorenzo : du 28.09 au 15.11.2020
- ALEXANDRE Jordan : du 01.10 au 28.12.2020
- CHNIBA Kamel : du 09.10 au 07.11.2020

POINT SUR INDISPONIBILITES JUSQU'AU 31.12.2020

Ce fichier a été réinitialisé pour l'enregistrement des indisponibilités des Arbitres validées sur leur espace MyFFF depuis le 01.07.2020.

La réactualisation des jours non disponibles sur le plan des désignations inscrits par les Arbitres sur la fiche de renseignements a été validée et transmis au pôle Désignations.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à ces réunions par skype ouvertes à partir de 17h30 et prononce la fin de séance à 19h30.

**Prochaine réunion de CRA
Le 11 Décembre 2020**

**Président
Karim ABED**

**Secrétaire
Noël RIFFAUD**